

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT, PRÉPARATION ET NOM DE LA SOCIÉTÉ •

MARQUE : FLAMTEC DPE

- UTILISATION DU PRODUIT ET PRÉPARATION

Prévention des structures par la protection contre les incendies - enduits de protection contre les incendies des câbles électriques et obturations.

- FOURNISSEUR : FLAMTEC

45 avenue de la Mare Tambour

91360 Villemoisson-Sur-Orge

Tel: 01.69.43.13.86 / Fax: 01.69.43.10.23

E-mail: contact@flamtec.fr

2. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

- Caractéristiques chimiques

Composé coupe-feu basé sur une dispersion de polymères, rempli de matières ajoutées gaspillant l'énergie et les matériaux de fibres organiques et inorganiques.

- Composants dangereux

Tris-(2-chloro-isopropyl)-phosphate

Teneur : approx. 3,2 %

CAS N° 13674-84-5

EINECS n° 237-158-7

Symbole danger : Xn

Code : R22

Pour de plus amples informations, voir Section 16.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Inconnu.

4. PREMIERS SOINS ET MESURES À PRENDRE

- Généralités

Aucune mesure spéciale nécessitant les premiers soins.

En cas de malaise, demander l'assistance médicale.

- Après inhalation

Amener la personne à l'air.

- Après tout contact avec la peau

Laver immédiatement la partie affectée à l'eau et au savon et bien rincer

FLAMTEC

05/10

1

- Après tout contact avec les yeux

Se rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- Après ingestion

Bien se rincer la bouche et boire de l'eau. Laisser la personne vomir si elle est consciente. Demander l'assistance médicale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- Agents d'extinction appropriés

Les agents d'extinction et les mesures à prendre doivent être adaptés aux types d'incendie.

- Agents d'extinction inappropriés aux fins de sécurité

Le jet d'eau à forte pression.

- Information supplémentaire

Le produit est un composé destiné à la protection contre les incendies et aucune mesure spéciale n'est requise.

6. CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT •

Précautions à prendre pour chaque personne

Éviter tout risque de glisser lorsqu'il y a déversement du produit.

- Précautions environnementales

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ni se mélanger aux eaux de surface ou souterraine. Retenir les eaux contaminées.

- Méthodes de nettoyage et d'élimination

Collecter le produit mécaniquement, le déposer dans des récipients appropriés et l'éliminer conformément aux règlements propres au pays.

Nettoyer en profondeur les sols et les objets souillés, selon les normes écologiques.

FLAMTEC

05/10

2

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION

- Information sur la manutention sécuritaire

Dans le cas d'une manutention de grandes quantités de produit, s'assurer que la ventilation est adéquate. Si la manutention et le stockage ont lieu selon les règlements prescrits, aucune mesure spéciale n'est requise.

- Information sur les incendies et protection en cas d'incendie

Aucune mesure spéciale n'est requise.

STOCKAGE

- Consignes concernant les entrepôts et les récipients

Stocker le produit dans un endroit sec et frais. Les mettre dans des récipients bien scellés. Éviter la chaleur et la lumière du soleil.

- Stockage avec d'autres produits chimiques

Éviter tout contact de produit avec des agents oxydants.

Stocker le produit loin des aliments, boissons et nourriture pour animaux.

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune mesure spéciale n'est requise.

8. Contrôles relatifs aux expositions et protection personnelle •

Renseignements supplémentaires sur la méthode à suivre

Faire en sorte que la ventilation soit adéquate, particulièrement en milieux fermés.

- RÈGLEMENTS

CAS NO.	DESCRIPTION	TYPE	VALEUR	UNITÉ
-----	-----	-----	-----	-----
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE				
MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION ET D'HYGIÈNE				

Les mesures de précaution habituelles s'imposent lors de la manutention des produits chimiques. Eloigner le produit de tout aliment, boisson et nourriture pour animaux.

Enlever immédiatement les vêtements souillés et contaminés.

Éviter tout contact avec les yeux.

Ne pas manger ni boire en travaillant.

Bien se laver après le travail et avant les pauses.

- Protection au niveau de la respiration

Se protéger seulement en cas d'aérosol et de poussière.

- Protection des mains

Porter des gants

- Protection des yeux

Porter des lunettes de protection scellées.

- Protection personnelle

Aucune mesure spéciale nécessaire. Porter des vêtements à manches longues.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES •

APPARENCE :

- FORME : PÂTEUSE
- COULEUR : BLANC
- ODEUR : NÉGLIGEABLE
- MODIFICATION DE L'ÉTAT PHYSIQUE
 - Point d'ébullition non mesuré
 - Point de fusion non mesuré
- MODIFICATION DANS LA COMPOSITION
 - Coagulation sous 0° C
- DENSITÉ : approx. 1.55 g/cm³ (20° C)
- PRESSION DE LA VAPEUR : approx. 24 mbar (20° C) selon la pression de la vapeur d'eau
- SOLUBILITÉ/MISCIBILITÉ
 - DANS L'EAU : peut être dilué sans limites

- VALEUR PH : approx. 8 (20° C)
- POINT D'ÉCLAIR : sans objet
- TEMPÉRATURE D'ALLUMAGE : sans objet
- LIMITES D'EXPLOSION : inférieures max. : aucune; supérieures max. : aucune
- VISCOSITÉ : FLAMTEC DPE : approx. 200 dPas (20° C) FLAMTEC SP et FLAMTEC MC pâteux : non mesurable
- TENEUR EN SOLVANTS ORG. -----

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- CONDITIONS À ÉVITER
- L'humidité. • Le gel.
- PRODUITS CHIMIQUES À ÉVITER
- Éviter tout contact avec des agents oxydants.
- PRODUITS DANGEREUX ET RISQUES DE DÉCOMPOSITION

Aucun dans des conditions normales de manutention et de stockage.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Sur une longue expérience, il a été démontré qu'une utilisation normale permettait d'éviter les blessures.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Un contact continu et répété avec les yeux et la peau peut causer une irritation.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Généralités :

Ne pas laisser le produit non dilué pénétrer dans les eaux souterraines et les égouts. Il n'existe aucun risque écologique lorsque le produit est manipulé et utilisé avec soin.

13. ÉLIMINATION

RECOMMANDATION

Lorsque le recyclage est impossible, l'élimination doit se faire selon les règlements prescrits aux niveau national et local, soit en brûlant le produit par l'incinération autorisée.

CATALOGUE EUROPÉEN SUR LES DÉCHETS

N° 08 01 09 Rebut de manufactures, formulation, approvisionnement et utilisation (MFSU) de peintures et vernis. Autres rebuts non précisés.

EMBALLAGES CONTAMINÉS RECOMMANDATION

Procéder à l'élimination selon les règlements en vigueur aux niveaux national et local.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Aucune matière dangereuse selon les règlements du transport.

15. INFORMATION SUR LES RÈGLEMENTS

Aucun étiquetage nécessaire selon les règlements EU.

16. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Désignation des dangers et des symboles concernant les produits figurant à la Section 2 :

Xn : nocif
R22 nocif si ingéré

Ces informations portent exclusivement sur les consignes de sécurité à l'égard du produit et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne représentent pas une garantie concernant les propriétés dudit produit en ce qui a trait aux règlements régissant la garantie légale. Les renseignements relatifs à la livraison sont contenus dans les fiches